

57^{ème} SERIE DE RÉUNIONS DES ASSEMBLÉES
DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI
2 – 11 Octobre 2017

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE MADAGASCAR

*Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Distingués Délégués,
Mesdames et messieurs,*

Ma délégation se joint aux précédents orateurs pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente réunion. Ses chaleureuses félicitations s'adressent également aux deux vice-présidents. Vous souhaitant plein succès à la réussite de nos travaux, soyez assurés de notre soutien.

Ma délégation adresse également ses félicitations à l'endroit du Directeur Général et à ses collaborateurs et leur exprime ses sincères remerciements pour la clarté et la transparence des documents qui sont mis à disposition des Etats membres à l'occasion de cette session.

Monsieur le président,

Le Gouvernement de Madagascar est déterminé à faire de la propriété intellectuelle un véritable levier pour le développement économique du pays. Ainsi, de nombreuses activités ont été réalisées, notamment à travers la mise en œuvre de la Politique et stratégie nationale d'innovation en matière de propriété intellectuelle.

Afin de renforcer les différentes activités de sensibilisation et de promotion de l'activité inventive, le Ministère chargé de l'Industrie et du

Développement du Secteur Privé, en collaboration avec l'Office Malgache de la Propriété Industrielle, a implanté et inauguré de nombreux Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation dans plusieurs Régions du pays.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer la gratitude du Gouvernement Malgache envers l'OMPI pour avoir fait bénéficier notre pays d'un tel Centre. Ce dernier contribue d'une manière effective à encourager la créativité au niveau national. Les résultats sont palpables, pour ne citer que les démarches entreprises auprès de l'office de propriété industrielle aux fins de l'obtention d'une protection d'inventions à l'issue de l'exploitation des bases de données mises à disposition au niveau de ces Centres.

Monsieur le Président,

Un nombre significatif d'inventions utilisant des ressources génétiques de notre pays peut être relevé aussi bien au pays qu'à l'étranger. Afin de préserver les intérêts du pays, et surtout des collectivités locales détentrices des ressources, des textes juridiques ont été adoptés pour régulariser l'accès à ces ressources, dont entre autres le principe de partage des avantages qui pourraient être tirés de leurs exploitations. Ces cadres législatifs concernent surtout la mise en application d'une part, du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et d'autre part, du Traité International sur les Ressources Phyto-génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture qui ont été ratifiés par Madagascar.

Madagascar apprécie à sa juste valeur les efforts qui ont été déployés par l'OMPI afin de fournir un cadre juridique approprié et efficace pour protéger les intérêts des communautés détenteurs de ressources génétiques. Ma délégation exprime également son souhait de pouvoir participer pleinement aux

études et activités du Groupe de Travail sur les Ressources Génétiques, les Savoirs Traditionnels et le Folklore afin qu'elle puisse mieux appréhender les enjeux liés à l'exploitation de ces richesses.

Monsieur le Président,

Notre Gouvernement se réjouit de l'importance accordée au renforcement de ses instruments juridiques pour l'optimisation des actions liées au domaine de la propriété intellectuelle en vue d'un développement rapide et durable de l'économie nationale.

C'est la raison pour laquelle le pays a récemment ratifié le Protocole portant amendement de l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touche au Commerce. Une étape majeure est entreprise concernant la réforme du cadre législatif national sur la propriété industrielle, et qui sera prochainement soumise à l'approbation du Gouvernement.

A la veille d'un système global de propriété intellectuelle uniformisée, Madagascar assure de sa volonté à concentrer ses efforts pour ce faire. La contribution de l'Office Malgache de la Propriété Industrielle dans la Base de Données Mondiale sur les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels constitue l'une des manifestations de cette volonté. Toujours dans cette optique, le pays projette d'adhérer, notamment, à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des Appellations d'origine et leur enregistrement international et à l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Ces projets ont déjà été adoptés successivement en Conseil du Gouvernement et en Conseil des Ministres, et seront prochainement inscrits à l'ordre du jour des deux chambres

du Parlement malgache. Afin de mieux s'assurer de la compréhension de leur importance, ainsi que des avantages que ces traités procurent, ma délégation adresse ses remerciements anticipés à l'endroit de l'OMPI pour l'organisation d'évènements à cet effet.

Ma délégation ne saurait énumérer ici les différentes activités d'assistance technique dont Madagascar a bénéficié, notamment à travers ses deux organismes de propriété intellectuelle. Elle profite de cette opportunité pour exprimer sa profonde gratitude pour cette collaboration fructueuse avec l'OMPI, ainsi que pour les collaborations à venir. Ces dernières demeurent incontournables pour relever les défis soulevés par les perspectives et les ambitions des deux organismes nationaux de propriété intellectuelle, pour ne citer notamment que la mise en place d'une démarche qualité en vue de la certification ISO 9001 de l'Office Malgache de la Propriété Industrielle. Cette démarche vise, entre autres, le renforcement constant de la compétence du personnel de l'Office qui pourra ainsi mieux soutenir les opérateurs du milieu industriel, et l'amélioration de l'appui aux entrepreneurs en créativité et innovation par la facilitation du transfert de technologie à travers une documentation universelle à jour sur la propriété industrielle au service de l'industrie.

Pour terminer, ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites aux noms du groupe africain et des pays les moins avancés (PMA.)

Je vous remercie de votre aimable attention.